



EURO STOXX RENDEMENT 3

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

L'investisseur supporte le risque de crédit de NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 8 décembre 2014), émetteur des titres de créance.

Euro STOXX Rendement 3 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de Commercialisation** : du 22 décembre 2014 au 27 février 2015
La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé
Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres
La présente brochure décrit les caractéristiques de Euro STOXX Rendement 3 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur de la formule d'autre part sont des entités juridiques distinctes.

**BANQUE
PRIVÉE
|18∞|**

Caractéristiques de Euro STOXX Rendement 3

Euro STOXX Rendement 3 est un produit de placement d'une durée maximale de 8 ans, présentant un risque de perte en capital et ayant les caractéristiques suivantes :

- Une indexation au marché actions européen via l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis);
- De l'année 1 à 4, un remboursement automatique anticipé, majoré d'une prime de 10 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 102 % par rapport à son Niveau Initial;
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance en cas de baisse limitée de l'indice (niveau final supérieur ou égal à 65 % de son Niveau Initial);
- A l'échéance, un remboursement du Capital Initial augmenté de la performance finale de l'indice, si cette performance est au moins égale à +2 % par rapport au Niveau Initial;
- Un risque de perte en capital à l'échéance en cas de forte baisse de l'indice (niveau final inférieur à 65 % de son Niveau Initial). Par exemple, si l'indice a baissé de 40 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 60 %.

Le terme « Capital Initial » désigne la valeur nominale de Euro STOXX Rendement 3, soit 1 000 € par Titre de créance. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Observation Finale (le 27 février 2023) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis, Émetteur des Titres de créance.

Avantages

- **Euro STOXX Rendement 3** peut offrir la performance finale de l'indice, déterminée en pourcentage de sa valeur initiale, si à l'échéance l'indice est supérieur ou égal à 102 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur peut bénéficier d'un retour sur investissement potentiellement rapide (de 1 à 4 ans), avec obtention d'une plus-value : remboursement automatique anticipé majoré d'une prime de 10 % par année écoulée si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 102 % de son Niveau Initial à l'une des Dates d'Observation Annuelle.
- Le capital est remboursé à l'échéance dès lors qu'au terme de la 8^e année, il clôture au moins à 65 % de son Niveau Initial.

Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un risque de perte partielle ou totale de son capital :
 - en cours de vie, en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente ;
 - à l'échéance, en cas de baisse de l'indice de plus de 35 % (si au terme de la 8^e année, il clôture en dessous de 65 % de son Niveau Initial), le rendement du produit à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'indice Euro STOXX 50® autour du seuil des 65 % de son Niveau Initial.
- De l'année 1 à 4, en cas de forte hausse de l'indice au terme d'une année, la plus-value pour l'investisseur est limitée : le gain maximum est plafonné à 10 % par année écoulée.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement, qui peut varier de 1 à 8 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice Euro STOXX 50® : la performance d'un indice « dividendes non réinvestis » est inférieure à celle d'un indice « dividendes réinvestis ».
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque de remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).

Mécanisme de remboursement

À la Date de Détermination Initiale, on observe le niveau de l'indice Euro STOXX 50® et on le retient comme Niveau Initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé activable de l'année 1 à l'année 4

De l'année 1 à 4, à une Date d'Observation Annuelle^[1], dès lors que le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 102 % de son Niveau Initial (soit une hausse de 2 %), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial
+
Une prime de 10 % par année écoulée
Soit un TRA^[2] compris entre 8,07 % et 8,29 %

Mécanisme de remboursement final

À l'échéance des 8 ans, le 27 février 2023, on observe le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son Niveau Initial.

Cas favorable :

- Si l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 102 % par rapport à son Niveau Initial (soit une hausse de 2 %), l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial
+
La performance finale de l'indice^[3]
Soit un TRA^[2] minimum de 0,24 %

Cas médian :

- Si l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à 65 % mais inférieur à 100 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial
Soit un TRA^[2] de 0 %

Cas défavorable :

- Si l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à 65 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit :

Le Capital Initial investi diminué de la baisse de l'indice Euro STOXX 50®
Il subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance (perte partielle ou totale).

Pendant la Période de Commercialisation (du 22 décembre 2014 au 27 février 2015), le prix d'achat des Titres de créance progressera selon un taux fixe annuel de 0,50 %.

[1] 29 février 2016, 27 février 2017, 27 février 2018, 27 février 2019.

[2] Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et / ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

[3] Déterminée en % de la valeur initiale.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et / ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'indice
- ★ Remboursement *Euro STOXX Rendement 3*
- ↓ Effet de plafonnement du gain
- - Barrière de désactivation de la protection en capital à l'échéance
- - Seuil de déclenchement du remboursement anticipé
- Prime

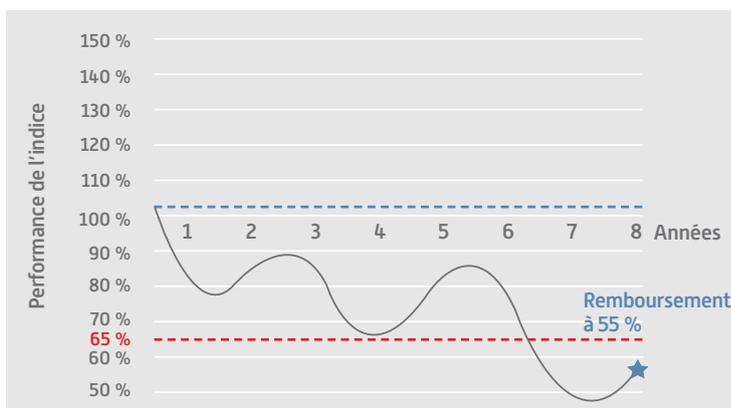
Scénario défavorable : baisse de l'indice Euro STOXX 50® la 8^e année (supérieure à -40 %)

De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à 102% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.

À la Date d'Observation Finale, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 55 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit un remboursement final de 55 % de son Capital Initial.

L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice Euro STOXX 50®, soit une perte de 45 %.

Le TRA⁽¹⁾ minimum est de -7,01 %.

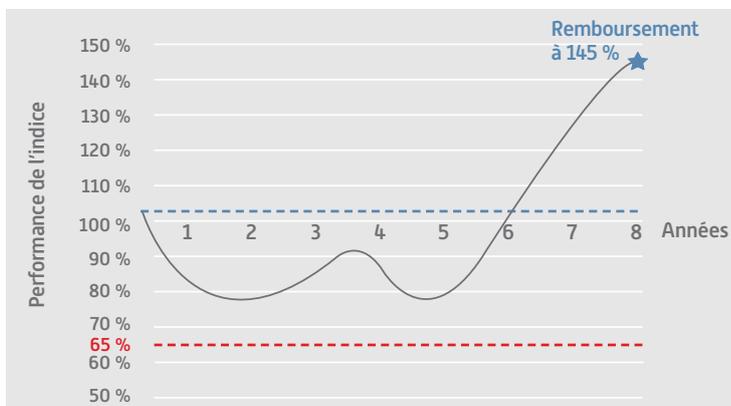


Scénario médian : hausse modérée de l'indice Euro STOXX 50® la 8^e année

De l'année 1 à 4, à chaque Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à 102 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de prime au titre de ces années.

À la Date d'Observation Finale, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 145 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit en plus de son capital initial la performance finale de l'indice (+ 45 %), soit un remboursement final de 145 %.

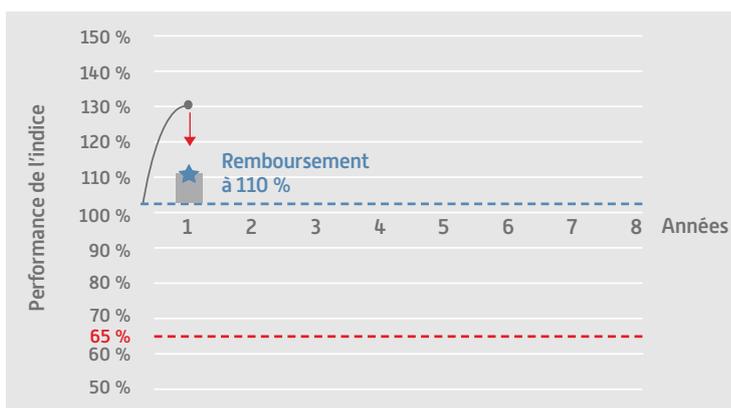
Le TRA⁽¹⁾ minimum est de 4,62 %.



Scénario favorable : hausse de l'indice Euro STOXX 50® dès la 1^{ère} année

À la première Date d'Observation Annuelle, le Niveau de Clôture de l'indice Euro STOXX 50® est égal à 130 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit le Capital Initial plus une prime de 10 %, soit un total de 110 %, plafonnant ainsi le gain à 10 % contre 30 % pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX 50®.

Le TRA⁽¹⁾ minimum est de 8,07 %.



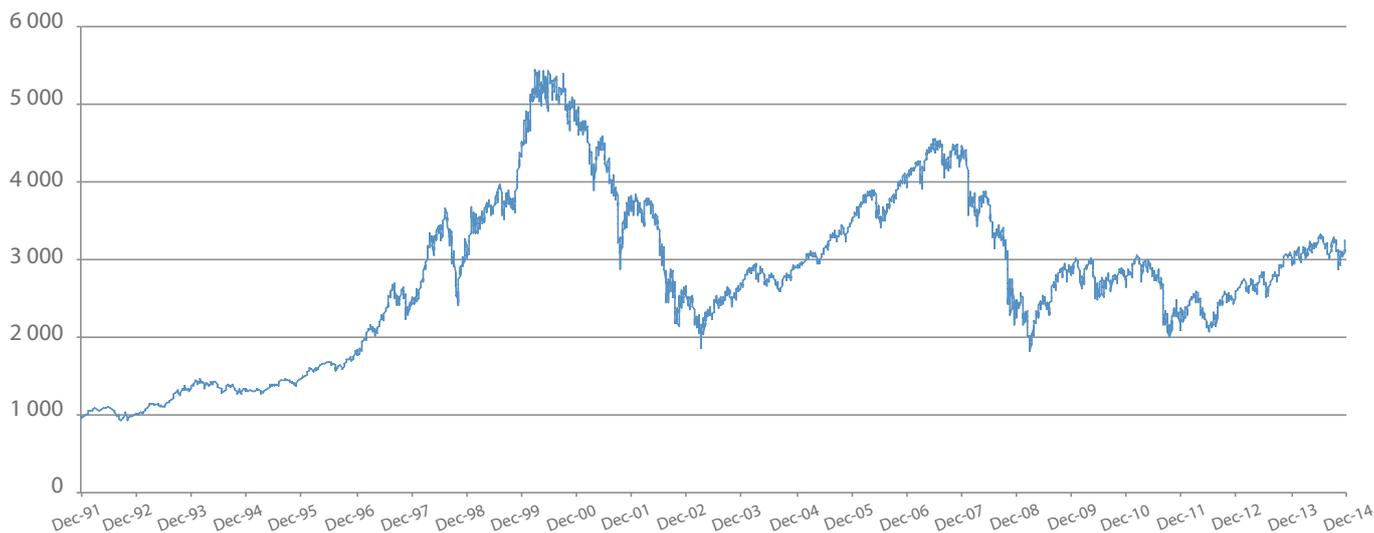
[1] Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et / ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

Informations

L'indice Euro STOXX 50® : indice de référence de la zone euro

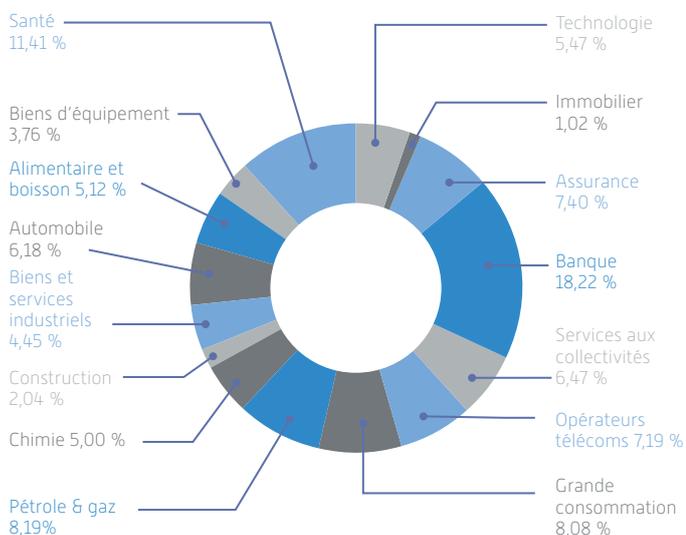
L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il est l'indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Évolution de l'indice Euro STOXX 50® depuis le 3 décembre 1991



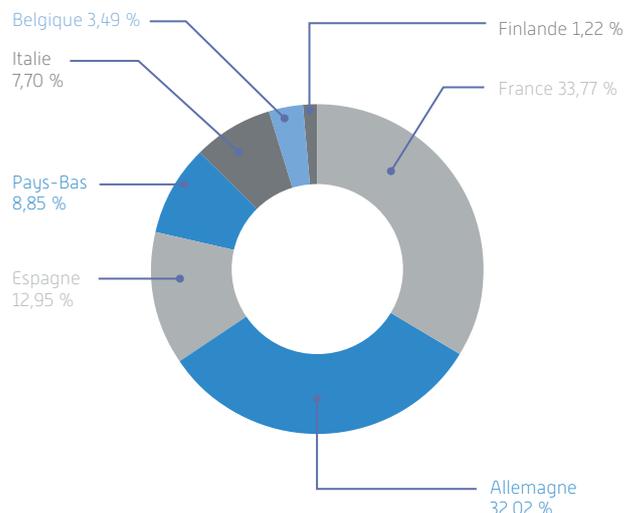
Source : Bloomberg du 3 décembre 1991 au 3 décembre 2014

Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 3 décembre 2014

Répartition géographique



Fiche technique

Instrument Financier	Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital partielle ou totale
Émetteur	NATIXIS (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 8 décembre 2014)
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0012370575
Période de Commercialisation	Du 22 décembre 2014 (9h00) au 27 février 2015 (17h00)
Valeur Nominale	1 000 €
Indice	Indice EURO STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E <Index>)
Prix d'émission	100 % de la Valeur Nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription progressera de 99,907 % à 100 % de la valeur nominale pendant la Période de Commercialisation (équivalent à une progression annuelle de 0,50%).
Date d'Émission et de Règlement	22 décembre 2014
Date de Détermination Initiale	27 février 2015
Date d'Observation Finale	27 février 2023
Dates d'Observation Annuelle	29 février 2016, 27 février 2017, 27 février 2018, 27 février 2019
Date de Remboursement Automatique Anticipée	14 mars 2016, 13 mars 2017, 13 mars 2018, 13 mars 2019 (sous réserve de survenance de l'événement décrit en pages 2 et 3)
Date de Remboursement Final	13 mars 2023
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 27 février 2015
Périodicité de Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, NATIXIS assurera le rachat des Instruments Financiers en offrant une fourchette maximale de cotation achat / vente (Bid / Ask) de 1 % sur demande de tout porteur d'Instruments Financiers par le biais de son intermédiaire financier.
Frais d'entrée et de rachat	0 % soit aucun frais à la charge du porteur.
Commission de distribution	NATIXIS paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,5 % du montant effectivement placé. Le Client est informé que la Banque peut rétrocéder à ses partenaires, distributeurs des produits et services de la Banque, une quote-part de la commission de distribution, pour autant que la réglementation le permette. La Banque confirme que cette commission est destinée à améliorer la qualité du service fourni au Client et ne nuit pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ce dernier.
Agent de Calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Règlement / Livraison	Euroclear France

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de crédit ou de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. La notation de NATIXIS est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité des Titres de créance, voire les rendre totalement illiquides.

Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Banque Privée 1818 qui commercialise le produit Euro STOXX Rendement 3.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base [le « Prospectus »] et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Euro STOXX Rendement 3 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une "US person" au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Euro STOXX Rendement 3 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances [ci-après le « Contrat »]. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et / ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France et au Luxembourg. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Conflits d'intérêt potentiels

L'attention des porteurs est attirée sur les liens capitalistiques existants entre Banque Privée 1818 et l'Émetteur Natixis qui est l'actionnaire majoritaire de Banque Privée 1818.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 [le « Prospectus »]. Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 19 décembre 2014 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Avertissement de Euro STOXX Ltd. – L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et / ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



© Thinkstock

Banque Privée 1818

50, avenue Montaigne 75008 Paris

Tél. : +33 (0) 1 58 19 70 00

Fax : +33 (0) 1 58 19 70 70

www.banqueprivée1818.com

Société anonyme au capital social de
88 401 767,30 €, immatriculée au RCS de Paris
sous le n° 306 063 355 - APE 6419Z
Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS
sous le numéro 07 006 332.

BANQUE
PRIVÉE
|1818|